

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTBENOIT LE 14 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Maire.

La convocation a été faite le 06 octobre 2015

Etaient présents : Mmes DUBOIS Marie-Sophie, BOUCARD Nathalie, FERREUX Bénédicte, VILLET Joséphine, Mrs MARGUET Jean-Charles, OUDOTTE Aurélien, BENMEHAL Lucien, BOURDIN Ludovic.

Absent excusé : Monsieur Alain LEDOYEN

Secrétaire de séance : Monsieur Aurélien OUDOTTE

ORDRE DU JOUR :

- 1) Changement de dénomination de la Communauté de communes,
- 2) Bornages dans le cadre de la protection des captages,
- 3) Point sur les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité,
- 4) Prix de l'eau pour 2016,
- 5) Vente terrain à M. ANDREOTTI Marino,
- 6) Délibération concernant la dissolution du CCAS,
- 7) Bilan du comice agricole,
- 8) Locations (mouvements, travaux),
- 9) Questions diverses.

M. le Maire informe le Conseil municipal de la démission de M. Pierre POMPON, conseiller, en date du 07/10/2015, et ce pour raisons professionnelles.

1) Changement de dénomination de la Communauté de communes :

M. le Maire fait part au conseil municipal que, suite à l'application du décret n° 2014-240 du 25/02/2014 délimitant les cantons du département du Doubs et faisant disparaître l'entité « canton de Montbenoit », la Communauté de communes propose de changer la dénomination « Communauté de communes du canton de Montbenoit ». La nouvelle dénomination sera : Communauté de communes de Montbenoit ». Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité pour cette modification (**DCM N° 26/2015**).

2) Bornages dans le cadre de la protection des captages d'eau :

M. CRAMARD, géomètre, a effectué, dans le cadre de la protection des captages d'eau, les bornages du réservoir et du chemin des Moines, la source Boucard, ainsi que les sources d'Hauterive Nord et Sud.

3) Point sur les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité :

M. le Maire informe le Conseil municipal de l'état d'avancement des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et du réseau France Télécom par le chemin des Moines jusqu'à l'aire de jeux située en amont. Deux nouveaux points au niveau de l'aire de jeux seront installés.

4) Prix de l'eau pour 2016 :

Le conseil municipal doit fixer le prix de l'eau pour 2016 : à l'unanimité, il décide de ne pas augmenter le prix pour 2016, à savoir :

- ✓ prix de l'eau : 2 €/m³
- ✓ part fixe par unité d'habitation : 65 €
- ✓ maintenance des compteurs d'eau (dès la date de changement) : 10 €/an
- ✓ redevance Agence de l'eau « Lutte contre la pollution » : 0,29 €/m³

Une délibération est prise en ce sens (**DCM N° 27/2015**).

5) Vente terrain à M. ANDREOTTI Marino :

Suite à la demande écrite de M. Marino ANDREOTTI pour l'acquisition d'un terrain communal jouxtant sa propriété (vue lors de la réunion de conseil du 02/09/15), la commune s'était renseignée sur le prix de vente du terrain pour des aisances uniquement et avait décidé de le fixer à 20 € le mètre carré. Après en avoir fait part à M. ANDREOTTI, ce dernier jugeait le prix élevé et demandait au conseil de revoir ce dernier à la baisse. Après discussion, le Conseil municipal décide de maintenir le prix de 20 € le mètre carré. Une délibération sera prise et stipulera que le terrain cédé sera non constructible (**DCM N° 28/2015**).

6) Délibération concernant la dissolution du CCAS :

M. GRASSER, percepteur, précise à la commune que la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a été promulguée le 7 août 2015. L'article 79 de cette loi insère un nouvel article (L.123-4-1) dans le code de l'action sociale et de la famille qui dispose que l'existence d'un CCAS devient facultative dans les communes de moins de 1 500 habitants. Le Conseil municipal doit se prononcer : à l'unanimité, le conseil décide la dissolution du CCAS. Une délibération est prise en ce sens (**DCM N° 29/2015**).

7) Bilan du comice agricole :

M. Jean-Charles MARGUET, adjoint, présente le bilan du comice agricole qui s'est tenu le 26/09/2015 sur la commune, au lieu-dit «l'île ».

Une délibération sera également prise concernant les frais afférents à cette manifestation : repas, préparation des berges pour permettre la traversée du lit du Doubs, location toilettes chimiques (DCM N° 30/2015).

8) **Locations (mouvements, travaux) :**

Concernant les locations dans le bâtiment communal, M. Aurélien OUDOTTE fait état des mouvements des locataires : départ de M. CHATELAIN Loïc, changement d'appartement pour Melle NAGUIN-COUPIN Vanessa (d'un T2 à un T4), arrivée de Melle REBILLOT Margaux au 01/11/2015. Il informe également le conseil des travaux effectués dans certains appartements.

9) **Questions diverses :**

✓ Suite à la démission de M. Pierre POMPON, M. Aurélien OUDOTTE est désigné comme nouveau correspondant défense nationale (CORDEF).

✓ Le planning pour la tenue du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre est établi.

✓ Concernant la construction de la maison d'habitation de M. et Mme NATALE Salvatore au lotissement Bief de la Charmotte, le Conseil s'interroge sur la conformité du permis de construire et le respect du code de l'urbanisme.

✓ M. le Maire informe le Conseil municipal des conséquences de la loi NOTRé par rapport aux missions et aux compétences qu'exerce actuellement le Syndicat du pays de Montbenoît : cette loi établie clairement que, dans un souci de mutualisation des services, le Syndicat du pays, dont le périmètre intègre les communes d'une même EPCI, doit réfléchir à un regroupement concernant la compétence scolaire.

Dans l'état actuel des choses, le Syndicat du pays de Montbenoît doit persister afin d'assurer ses missions auprès de la population de nos cinq communes : seul un rapprochement entre les communes qui composent le Syndicat du Pays de Montbenoît peut être envisagé.

La séance est levée à 22h30

Le compte rendu a été affiché le 24/10/2015

Le Maire,
Gilles MAGNIN-FEYSOT



